

Arrondissement  
de Torcy

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de  
Pontault-Combault

Séance du 29 juin 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :** Madame DE ALMEIDA.

**POUVOIRS :** Madame TCHERKEZOV à Monsieur BORD  
Monsieur RACCAH à Monsieur MARANO

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame PIOT Sophie

## SEANCE DU 29 JUIN 2026

N°2026\_06\_29-5

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

**Objet: Approbation du principe du recours à la concession de service public (délégation de service public) s'agissant de la gestion et de l'exploitation de la nouvelle Halle et des marchés communaux**

**VU** le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-1 et suivants, et R. 1411-1 et suivants,

**VU** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 8 juin 2026,

**VU** l'avis du Comité social territorial du 19 juin 2026,

**VU** le rapport sur le principe d'une délégation de service public sous forme de contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la nouvelle Halle et des marchés communaux, annexé à la présente délibération, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission ressources du 17 juin 2026,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 VOIX CONTRE (Monsieur NOVAIS, Madame ARBIA)**

**APPROUVE** le principe de la concession de service (délégation de service public) pour la gestion et l'exploitation de la nouvelle halle et des marchés communaux, après avoir pris connaissance du rapport joint en annexe.

**APPROUVE** les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion étant entendu qu'il sera ultérieurement loisible d'en négocier les conditions précises, en application de l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

**AUTORISE** monsieur le maire à lancer et conduire la procédure de passation de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la nouvelle halle et des marchés communaux, conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et aux articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026\_06\_29-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026  
Publication : 03/07/2026



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

  
**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault